

Arrêté n°2026-002-IAE

Arrêté portant composition de jury d'examens

Arrêté de nomination du jury de licence professionnelle Management des activités commerciales

La directrice de l'IAE,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement des études et des examens de l'université Bretagne Sud adopté par la CFVU du 16 juin 2022 et consolidé dans sa version du 13 juin 2024 ;
Vu la délibération n°74-2016 du conseil d'administration du 08 juillet 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de nomination des membres de jury accordée par le président aux directeurs de composantes ;

Arrête

Article 1. Le jury de licence professionnelle Management des activités commerciales est constitué de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

| | Diplôme |
|----|--|
| LP | Président : Patrick LE MESTRE, EC |
| | Vincent BERTHELOT, EC UCO |
| | Laurent DENIS, P |
| | Marie-Paule SENGER, Responsable de formation, chargée des relations entreprises, UCO |

E=Enseignant, EC=Enseignant-chercheur, P=Professionnel

Article 2. La directrice de l'IAE est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté fait l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université dans les conditions définies par la délibération n°75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.



À Vannes, le 02/04/2026

Yolande PIRIS